

RCS : SAINTES
Code greffe : 1708

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00336
Numéro SIREN : 499 911 451
Nom ou dénomination : 2M FINANCIERE

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2023 sous le numéro de dépôt 1001



Greffe du tribunal de commerce de Saintes

Cours National - Palais de Justice, CS 30328, 17108 Saintes cedex

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:30

Téléphone : 05 46 93 01 02

www.greffe-tc-saintes.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA/MCU/2007 B 00336

FIMECO

125 AVENUE GAMBETTA

17100 SAINTES

Nos références : MCU/2007 B 00336

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : 2M FINANCIERE

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

29 RUE BREBIN
17510 FONTAINE-CHAENDRAY

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 499911451 R.C.S Saintes

Le greffier soussigné constate le 02/03/2023 le dépôt, arrivé au greffe le 09/02/2023, enregistré sous le numéro 2023/1001, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/08/2021

Récépissé délivré le 02/03/2023

Le greffier

Maître Marc BINNIÉ



déposé le 09/10/2023
RCS 20578338
dépôt 1001

2M FINANCIERE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 291 100,00 €

Siège social : 29, Rue Brebin
17510 FONTAINE CHALENDRAY

499 911 451 R.C.S. SAINTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 DECEMBRE 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2021 s'élevant à 30 015,51 euros, en totalité, à titre de dividendes aux associés.

En complément de cette somme, l'Assemblée Générale décide de distribuer la somme de 98 984,49 euros qu'elle prélève sur le compte « Autres réserves » et ce, afin de porter la distribution à un montant total de 129 000,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres réserves » est ramené à un montant de 2 035 846,44 euros et les capitaux propres de la Société sont d'un montant de 3 456 056,44 euros.

Au regard des dispositions fiscales et sociales actuellement en vigueur, la Société a l'obligation de retenir à la source un certain nombre de prélèvements et de les acquitter directement auprès du Trésor Public au plus tard le 15 du mois suivant la mise en paiement du dividende, lequel paiement interviendra dans les délais légaux, et sera constaté par le dépôt d'une liasse n°2777.

Tout associé dirigeant personne physique assujetti au régime des Travailleurs Non Salariés (TNS), tout associé (membre du même foyer fiscal que ledit dirigeant) est soumis aux prélèvements cumulatifs suivants, lesquels sont retenus à la source :

- 17,20 %, (art. L 131-6 CSS, 1600-O C du CGI et suivants) pour toutes les sommes inférieures à 10 % du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant (art. L131-6 CSS). Par contre celles qui excèdent ce seuil entrent dans l'assiette des cotisations sociales et feront l'objet d'une déclaration distincte. Ce prélèvement est assis sur une assiette de distribution de 128 930 euros et s'élève à 22 176 euros.



- 12,80 %, sauf demande de dispense dans les conditions de plafond et de délais fixées légalement, au titre du Prélèvement Obligatoire Non Libératoire (art 117 quater du CGI).

Tout associé personne physique/tout dirigeant associé minoritaire, non assujetti au régime des Travailleurs Non-Salariés (TNS), est soumis aux prélèvements cumulatifs suivants, lesquels sont retenus à la source :

- 17,20 %, assis sur une assiette de dividendes de 70 euros, s'élèvent à 12 euros (art. L.136-7 CSS, et 117 quater du CGI),
- 12,80 %, sauf demande de dispense dans les conditions de plafond et de délais fixées légalement, au titre du Prélèvement Obligatoire Non Libératoire de l'article 117 quater CGI.

Prélèvements à :	17,20 %	12,80 %	Total reporté sur la liasse 2777 U
dividendes soumis :	129 000 €	128 932 €	
Retenues à la source :	22 188 €	16 503 €	= 38 691 €
Assiette Sécurité Sociale des Indépendants			= 0 €

Par ailleurs, il est rappelé que les associés pourront, chacun en ce qui le concerne, lors de la déclaration desdits revenus, choisir entre :

- bénéficiaire du Prélèvement forfaitaire unique (30 % comprenant les prélèvements sociaux et la liquidation de l'imposition sur le revenu au taux forfaitaire de 12,80 %),

ou

- opter pour l'assujettissement global de leur revenu de capitaux mobiliers (à savoir : toute distribution de dividende, plus-values, intérêts de compte courant, ..., perçus au cours de l'année) au barème progressif de l'impôt sur le revenu, avec application dans le cadre de la présente distribution d'une réfaction de 40 % sur le montant brut total distribué.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :



Exercices	A. G.	Montant total des dividendes	Montant total éligible à l'abattement	Montant total non éligible à l'abattement
31.08.2020	08.12.2020	129 000,00 €	129 000,00 €	X
31.08.2019	15.11.2019	129 000,00 €	129 000,00 €	X
31.08.2018	31.12.2018	140 000,00 €	140 000,00 €	X

=====

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 décembre 2021

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2021 s'élevant à 30 015,51 euros, en totalité, à titre de dividendes aux associés.

En complément de cette somme, l'Assemblée Générale décide de distribuer la somme de 98 984,49 euros qu'elle prélève sur le compte « Autres réserves » et ce, afin de porter la distribution à un montant total de 129 000,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres réserves » est ramené à un montant de 2 035 846,44 euros et les capitaux propres de la Société sont d'un montant de 3 456 056,44 euros.

Au regard des dispositions fiscales et sociales actuellement en vigueur, la Société a l'obligation de retenir à la source un certain nombre de prélèvements et de les acquitter directement auprès du Trésor Public au plus tard le 15 du mois suivant la mise en paiement du dividende, lequel paiement interviendra dans les délais légaux, et sera constaté par le dépôt d'une liasse n°2777.

Tout associé dirigeant personne physique assujetti au régime des Travailleurs Non Salariés (TNS), tout associé (membre du même foyer fiscal que ledit dirigeant) est soumis aux prélèvements cumulatifs suivants, lesquels sont retenus à la source :

- **17,20 %**, (art. L 131-6 CSS, 1600-O C du CGI et suivants) pour toutes les sommes inférieures à 10 % du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant (art. L131-6 CSS). Par contre celles qui excèdent ce seuil entrent dans l'assiette des cotisations sociales et feront l'objet d'une déclaration distincte.



Ce prélèvement est assis sur une assiette de distribution de 128 930 euros et s'élève à 22 176 euros.

- 12,80 %, sauf demande de dispense dans les conditions de plafond et de délais fixées légalement, au titre du Prélèvement Obligatoire Non Libératoire (art 117 quater du CGI).

Tout associé personne physique/tout dirigeant associé minoritaire, non assujetti au régime des Travailleurs Non-Salariés (TNS), est soumis aux prélèvements cumulatifs suivants, lesquels sont retenus à la source :

- 17,20 %, assis sur une assiette de dividendes de 70 euros, s'élèvent à 12 euros (art. L.136-7 CSS, et 117 quater du CGI),
- 12,80 %, sauf demande de dispense dans les conditions de plafond et de délais fixées légalement, au titre du Prélèvement Obligatoire Non Libératoire de l'article 117 quater CGI.

Prélèvements à :	17,20 %	12,80 %	Total reporté sur la liasse 2777 U
dividendes soumis :	129 000 €	128 932 €	
Retenues à la source :	22 188 €	16 503 €	= 38 691 €
Assiette Sécurité Sociale des Indépendants			= 0 €

Par ailleurs, il est rappelé que les associés pourront, chacun en ce qui le concerne, lors de la déclaration desdits revenus, choisir entre :

- bénéficiaire du Prélèvement forfaitaire unique (30 % comprenant les prélèvements sociaux et la liquidation de l'imposition sur le revenu au taux forfaitaire de 12,80 %),

ou

- opter pour l'assujettissement global de leur revenu de capitaux mobiliers (à savoir : toute distribution de dividende, plus-values, intérêts de compte courant, ..., perçus au cours de l'année) au barème progressif de l'impôt sur le revenu, avec application dans le cadre de la présente distribution d'une réfaction de 40 % sur le montant brut total distribué.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

CG

Exercices	A. G.	Montant total des dividendes	Montant total éligible à l'abattement	Montant total non éligible à l'abattement
31.08.2020	08.12.2020	129 000,00 €	129 000,00 €	X
31.08.2019	15.11.2019	129 000,00 €	129 000,00 €	X
31.08.2018	31.12.2018	140 000,00 €	140 000,00 €	X

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité des associés présents.*

Certifié conforme
La Gérance

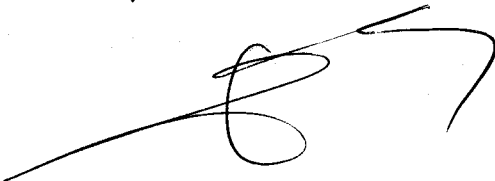


BILAN ACTIF

010 2619

ACTIF		01/09/2020 au 31/08/2021		Durée : 12 Mois	Ex.2020-12 Mois
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	CAPITAL SOUSCRIT-NON APPELE (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	1 900,00	1 900,00		
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains					
Constructions	161 454,03	41 412,74	120 041,29	125 213,13	
Instal. techniques, mat. et out. ind.	8 276,91	5 891,72	2 385,19		
Autres	22 527,59	5 076,79	17 450,80	17 074,58	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations	1 300 400,00		1 300 400,00	1 300 400,00	
Créances rattachées à des participat.					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL II	1 494 558,53	54 281,25	1 440 277,28	1 442 687,71	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approv.				
	En-cours de production: biens et serv.				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	AVANCES & ACPTES VERSES SUR COMMANDES				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et cptes rattachés	205 988,83		205 988,83	216 710,65
Autres	63 923,25		63 923,25	684 698,29	
Capital souscrit-appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :					
Actions propres	1 231 644,53		1 231 644,53	1 230 620,22	
Autres titres					
INSTRUMENTS DE TRESORERIE					
DISPONIBILITES	789 117,59		789 117,59	308 880,55	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (4)	2 626,00		2 626,00	16,00	
TOTAL III	2 293 300,20		2 293 300,20	2 440 925,71	
COMPTES REGUL	CHARGES A REPARTIR S/PLUS.EXERC. (IV)				
	PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (V)				
	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 787 858,73	54 281,25	3 733 577,48	3 883 613,42	
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont à plus d'un an					
(4) Dont à plus d'un an					

Pour copie conforme



BILAN PASSIF

AVANT REPARTITION

010 2619

PASSIF		01/09/2020 au 31/08/2021	01/09/2019 au 31/08/2020
		Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
CAPITAUX PROPRES	CAPITAL (dont versé :)	1 291 100,00	1 291 100,00
	PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
	ECART DE REEVALUATION		
	ECART D'EQUIVALENCE		
	RESERVES		
	Réserve légale	129 110,00	129 110,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres	2 134 830,93	2 160 108,05
	REPORT A NOUVEAU	30 015,51	103 722,88
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS REGLEMENTEES			
TOTAL I	3 585 056,44	3 684 040,93	
PROVISIONS	PROVISIONS POUR RISQUES		
	PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL II			
DETTES (1)	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT(2)	24 767,36	41 295,40
	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	308,62	2 325,34
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 951,60	3 951,60
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	119 493,46	152 000,15
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
	AUTRES DETTES		
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)		
TOTAL III	148 521,04	199 572,49	
COMPTES REGUL	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		3 733 577,48	3 883 613,42
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours banc. courants & soldes créd. de banques			
(3) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE

010 2619

RUBRIQUES	01/09/2020 au 31/08/2021	01/09/2019 au 31/08/2020
	Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	448 943,06	550 762,30
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	448 943,06	550 762,30
Dont export et livraisons intracommunautaires :		
Production stockée		
Production immobilisée		1 250,00
Subventions d'exploitation		9 446,91
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	1 262,05	40,43
Autres produits	7,03	
TOTAL I	450 212,14	561 499,64
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises (a)		
Variation de stock		
Achats de matières premières & autres approvisionnements (a)		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	24 714,15	28 328,46
Impôts, taxes et versements assimilés	19 753,34	19 825,32
Salaires et traitements	273 591,79	275 403,60
Charges sociales	96 904,48	113 829,26
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (b)	6 519,93	5 885,73
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		2 028,36
Autres charges		
TOTAL II	421 483,69	445 300,73
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	28 728,45	116 198,91
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice ou perte transférée III		
Perte ou bénéfice transféré IV		
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

(a) Y compris droits de douane

(b) Y compris dotations aux amortissements des charges à répartir

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE SUITE

010 2619

RUBRIQUES	01/09/2020 au 31/08/2021 Durée : 12 Mois	01/09/2019 au 31/08/2020 Durée : 12 Mois
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (3)	1 470,13	7 993,72
D'autres valeurs mobilières & créances actif immobilisé (3)	6 424,31	6 239,86
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	7 894,44	14 233,58
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	414,38	278,53
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes s/cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	414,38	278,53
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	7 480,06	13 955,05
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	36 208,51	130 153,96
PRODUITS EXCEPTIONNELS		12 386,92
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII		12 386,92
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		12 386,92
PARTICIPATION DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANSION (IX)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (X)	6 193,00	38 818,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	458 106,58	588 120,14
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	428 091,07	484 397,26
BENEFICE OU PERTE	30 015,51	103 722,88
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

DESIGNATION : SARL 2M FINANCIERE
ACTIVITE : GESTION PORTEFEUILLE
ADRESSE : FINANCIERE 29 RUE BRELIN 17510 FONTAINE CHALENDRAY

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2021
dont le total est de 3 733 577.48 Euros
et au compte de résultat de l'exercice,
et dégageant un bénéfice de 30 015.51 Euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 05/12/2021.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général aménagées par le Règlement ANC 2018-02, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation
- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, ainsi que les coûts directement attribuables) après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou d'apport en nature isolé, sont comptabilisées le cas échéant, à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

- frais d'établissement L 5 ANS

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une provision pour dépréciation est pratiquée pour ramener cette valeur à leur valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la situation nette des filiales concernées, de leur valeur de rendement et de la perspective des résultats futurs.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données.

Évènements post clôture :

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a classé le 11 mars 2020 l'épidémie dite du Covid-19 en pandémie mondiale. En France des mesures de confinements sanitaires ont été prises par le gouvernement à compter du 17 mars 2020, entraînant des conséquences économiques importantes notamment en termes de baisse du chiffre d'affaires et la mise en place de chômage partiel pour un grand nombre d'entreprises.

A la date d'arrêté des comptes, et compte tenu des mesures prises en termes d'utilisation de l'activité partielle et d'autres mesures du plan de continuation, la direction considère que le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause par ces événements au moment de la clôture.